

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (plénière)

Réunion du lundi 26 mai 2020 de 11h à 12h30

(Établi par R. Datchi)

Présents (connexion Skype) :

Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)
Mme Vicentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)
Mme Rosaly DATCHI (Service de la Recherche)
Mme Sophie VERRIER (Chargée de mission Instances)

Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :

M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)
Mme Karen BOWIE (AHTTEP)
Mme Alessia DE BIASE (LAA) (Présidente de la CR)
Mme Rosa DE MARCO (AMP)
Mme Isabelle GRUDET (LET)
M. Yann NUSSAUME (AMP)
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)

Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :

Mme Juliette CHARRON (LAA)
M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)

Personnalités extérieures :

M. Jérôme BOISSONADE (Lavue/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente COMUE HESAM),

Invité(e)s:

Mme Catherine MAUMI (Directrice du Laboratoire AHTTEP)

Excusé (e)s:

M. Livio DE LUCA (UMR MAP), Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE), M. James N'JOO (GERPHAU), M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).

* * *

Ordre du jour :

Point 1) Demandes d'éméritat (S.Wachter, C. Younes)

Point 2) Situation des doctorants suite à la pandémie du COVID-19

Point 3) Convention de collaboration avec l'ED Abbé Grégoire dans le cadre du Collège doctoral HESAM Université

Point 4) Points divers : Calendrier de CR ; Calendrier des élections partielles de la CR ; Campagne CER 2020-2021 - Demande de CER de Madame Ioana Iosa.

* * *

Nazila Hannachi-Belkadi et Bendicht Weber, membres du bureau de la CR exerçant provisoirement la présidence de cette instance, ouvrent la séance.

Point 1) Demandes d'éméritat (S.Wachter, C. Younes)

Les membres de la CR ont visionné la lettre de demande d'éméritat de Mme Chris Younès, envoyée à la Présidente du CA et l'ancienne présidente de la CR en décembre 2019. Or, cette lettre n'est pas suffisante. Il faut lui envoyer le formulaire de candidature afin qu'elle puisse présenter sa demande d'éméritat. Le dossier sera traité lors de la prochaine CR, le 15 juin 2020.

Concernant le dossier de M. Serge Wachter, sa recevabilité est jugée favorable par les membres de la CR sauf deux abstentions (Jerôme Boissonade et Clotilde Ferroud). Ces derniers expliquent s'abstenir en raison du manque de temps suffisant pour se prononcer sur un dossier dont ils ont eu connaissance ce jour.

Catherine Maumi met en avant l'importance de valider tout de même la recevabilité de cette demande d'éméritat. Serge Wachter n'a pas obtenu une prolongation d'activités.

Bendicht Weber demande plus de précision sur les modalités d'attribution de l'éméritat au CNAM. Clotilde Ferroud explique que cette distinction sert à reconnaître la carrière d'un chercheur, à lui permettre de continuer l'activité scientifique, en plus de pouvoir continuer l'encadrement doctoral. Au CNAM, la demande doit être déposée au moins trois mois avant le départ à la retraite. La

candidature est relue par un rapporteur, généralement choisi en interne à l'établissement, et elle est présentée au conseil scientifique aux membres, y compris les membres extérieurs. Le chercheur émérite peut finaliser l'encadrement des doctorants en cours mais n'a pas le droit de prendre de nouveaux étudiants.

A l'ULB, Judith Le Maire de Romsée explique que les émérites n'ont plus le droit d'être les « promoteurs » ou de suivre les doctorants tous seuls. Alessia de Biase signale que l'éméritat a toujours un impact sur la vie des laboratoires. Pour le CNRS, le professeur émérite ne compte plus dans les subventions attribuées aux laboratoires. Par contre, un émérite peut demander au laboratoire des subventions pour des publications, l'organisation de colloques, etc. Suite à la demande de Catherine Maumi, Clotilde Ferroud explique qu'au niveau d'HESAM il n'y a aucune limite d'âge pour l'éméritat, qu'il est par conséquent toujours important que le laboratoire d'accueil puisse donner son avis.

Pour les prochaines demandes d'éméritat, plusieurs membres ont demandé à recevoir les dossiers en amont.

Point 2) Situation des doctorants suite à la pandémie du COVID-19

Pierre Bouilhol et Juliette Charron-Menet présentent les demandes recueillies après consultation des doctorants de l'ENSAPLV. Etant donné les difficultés rencontrées suite au Covid19, ils souhaitent demander la possibilité d'avoir une année supplémentaire pour finaliser leurs thèses, sans être pénalisés. Ils souhaitent en particulier le soutien de l'ENSAPLV pour faire valoir cette demande auprès des écoles doctorales.

Alessia de Biase signale que, concernant les contrats ANR, il s'agit d'une négociation à voir directement avec l'ANRT. Jérôme Boissonade rajoute que, en effet, l'ANRT est dans l'attente des consignes du MESRI afin de pouvoir prendre une décision sur la prolongation des contrats. D'après Catherine Maumi, il y a des pétitions en cours pour demander cette prolongation. La question se pose surtout pour les petites structures qui accueillent des doctorants.

Pour le reste des demandes des doctorants, l'ENSAPLV peut, en revanche, porter un positionnement de soutien vis-à-vis des ED ou du Ministère de la culture. Isabelle Grudet ne soutient pas l'idée de supprimer les comités de suivi. On peut demander à faire un point avec ces instances pour avoir plus d'écoute cette année sans les supprimer. Juliette Charron explique que les comités de suivi représentent une charge lourde pour les doctorants dans la période actuelle (bibliothèques fermées, etc.) Alessia de Biase, Rosa De Marco, Jérôme Boissonade mettent en avant l'importance de ces comités de suivi.

Isabelle Grudet se pose la question de l'accessibilité aux locaux de Jaurès, un frein de plus pour les doctorants dans la réalisation de leurs travaux de recherche. Caroline Lecourtois explique que cette fermeture fait suite à un arrêt interdisant toute accessibilité aux locaux sauf en cas de médecine de prévention. Il faut également tenir en compte la circulation du virus encore haute et les risques de prendre les transports en commun en Ile-de-France. Yann Nussaume constate les difficultés pour les doctorants ayant des enfants en bas âge.

Jérôme Boissonade suggère aux doctorants de se regrouper et de préparer des demandes communes aux écoles d'architecture. Juliette Charron pense que ceci peut être une idée utile à

explorer ; ils souhaitent tout de même le maximum de soutien de toutes les instances de l'ENSAPLV. L'ENSAPLV ayant des doctorants inscrits auprès d'ED différentes et appliquant des règles différentes, Bendicht Weber propose que cette question soit suivie de près lors des prochaines CR. Isabelle Grudet se propose pour travailler à un modèle de lettre à l'intention du MC.

Point 3) Convention de collaboration avec l'ED Abbé Grégoire dans le cadre du Collège doctoral HESAM Université

Caroline Lecourtois et Rosaly Datchi expliquent que le modèle de convention a été envoyé fin 2019. Il a été renvoyé la semaine dernière au service de la recherche et de la valorisation du CNAM pour validation. Il est important que cette convention soit signée. Catherine Maumi explique que les UMR ont déjà demandé aux directeurs d'unité de faire remonter leur stratégie de rattachement eux ED. Concernant la demande de création d'une spécialité « Anthropologie », Caroline Lecourtois informe qu'elle a été rejetée. Alessia de Biase travaille avec le nouveau président d'HESAM pour faire aboutir ce dossier.

Points divers :

Calendrier de la CR :

Les prochaines réunions de la CR auront lieu le 15 juin et le 16 juillet. Il s'agira d'une double réunion : le début de la matinée sera une réunion de la commission des décharges (9h30-11h) et la deuxième partie de la matinée sera la réunion de la CR au complet (11h-12h30).

Le calendrier des élections partielles de la CR a été rappelé : des élections partielles sont en cours afin de permettre le remplacement de deux membres de la CR et ensuite l'élection d'une nouvelle présidence. Sophie Verrier fera suivre à tous les membres de la CR la note du 18/05/2020 au sujet de l'organisation des élections partielles au sein de la CR, élections qui sont prévues pour le 15-18 juin prochains par voie électronique.

Campagne CER 2020-2021 :

Pour ce qui concerne les demandes de CER, Sophie Verrier explique que ce point est inscrit dans l'OJ du CPS restreint du 27/05. La date limite pour la transmission des dossiers au Ministère de la Culture étant le 01/06, la CR aurait dû donner un avis sur la seule demande de CER reçue de la part de Madame Ioana Iosa. Or, le dossier est arrivé le 25/05, dans les délais fixés par le service des ressources humaines, et le Bureau de la CR ne l'a pas reçu. Compte tenu des délais très courts laissés par le MC, Sophie Verrier propose de faire une navette entre la CR et le CPS restreint. Elle va envoyer ce jour le dossier de demande de Madame Ioana Iosa par courriel aux membres de la CR afin qu'ils puissent donner un avis par vote électronique d'ici le 27/05 12h00, avant le CPS restreint du 27/05 après-midi.

La présidence a levé la séance à 12h50.

La Présidence par intérim de la CR

Bendicht Weber et Nazila Hannachi